



Charlesbourg, le 31 juillet 1996

# A V I S

## À TOUS LES FOURNISSEURS

### CONTRATS DE RÉNOVATION CADASTRALE DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Vous trouverez avec la présente un document intitulé « **Modalités d'obtention des documents du bureau de la publicité des droits de Montréal** ». Ce document, daté du 30 juillet 1996, englobe et complète les informations précédemment diffusées à ce sujet dans les cahiers des charges et les devis techniques. Il vient aussi préciser une réponse contenue dans le document « Questions et réponses reliées au cahier des charges... » du 4 juin 1996.

Nous vous demandons de bien vouloir vous référer à ce document pour toutes vos communications et demandes de documentation destinées au bureau de la publicité des droits (BPD) de Montréal.

Nous vous avisons par ailleurs que toute demande de documentation qui dérogera aux règles définies dans ce document sera systématiquement refusée par le BPD.

(Avis 96-06)

